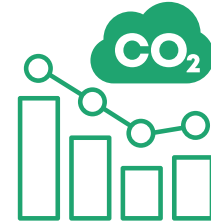




Vers un premier bilan carbone du CISSS du Bas-Saint-Laurent



Marie Duchesne, conseillère en développement durable et aux établissements, DST

Le sujet de cet article découle de la conférence du Jour de la Terre 2023 qui a été présentée le 19 avril dernier par le Service de développement durable du CISSS du Bas-Saint-Laurent et qui aborde l'importance de créer des systèmes de santé carboneutres et résilients en regard de l'urgence climatique.

En effet, le comité de gestion écoresponsable des bâtiments du Service de développement durable pilote les travaux visant à réaliser le bilan carbone de l'établissement. Un consultant externe, l'Institut technologique de maintenance industrielle (ITMI), a le mandat de réaliser le calcul des gaz à effet de serre (GES) que nous émettons en tant qu'organisation. Cette première étape fondamentale permettra ensuite d'établir des objectifs afin de réduire nos émissions de GES. Le plan de réduction sera établi en tenant compte également de la fin de vie ou du remplacement de certaines infrastructures ou de certains appareils.

Le bilan carbone porte sur plusieurs éléments, regroupés en trois grandes catégories, appelées « scopes ». Les scopes correspondent à des périmètres d'émissions de GES. Pour la première année, il a été décidé que le bilan carbone du CISSS du Bas-Saint-Laurent porterait uniquement sur les scopes 1 et 2.

Qu'en est-il du scope 3?

Bien que le bilan de la gestion des matières résiduelles, inclus dans le scope 3, ait déjà été amorcé l'hiver dernier avec Synergie Santé Environnement qui va formuler des recommandations dans son rapport, celui-ci sera traité à part. Le scope 3, beaucoup plus large, inclut toutes les autres émissions produites par notre organisation et qui proviennent de sources indirectes (trajet des employés, appareils et équipements médicaux, etc.) et nécessitera des travaux supplémentaires.

Transition énergétique du Québec et exemplarité de l'État

D'ailleurs, le CISSS du Bas-Saint-Laurent doit se conformer aux [cibles de réduction institutionnelles du gouvernement du Québec](#).

Pour les bâtiments de l'État, la cible globale de réduction des émissions de GES fixée dans le Plan pour une économie verte 2030 ([PEV 2030](#)) est de 60 % sous le niveau de 1990 en 2030, ce qui équivaut à une réduction de 50 % sous le niveau de 2012-2013.

Pour le parc de véhicules légers, elle est de -30 % pour 2022-2023 et de -50 % pour 2023-2030.

Suite à la page suivante ➔

Que comprennent les scopes* inclus dans notre bilan carbone?

Scope 1 – Énergie utilisée sur le site, parcs automobiles, rejets des gaz anesthésiques, réfrigérants

Émissions directes de GES provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme.

- 1- Émissions directes des sources fixes de combustion (l'énergie générée sur le site)
- 2- Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique (l'énergie utilisée par la flotte de véhicules appartenant à l'établissement)
- 3- Émissions directes des procédés hors énergie (les gaz anesthésiques)
- 4- Émissions directes fugitives (fuite de fluides frigorigènes)
- 5- Biomasse (sols et forêts)

Scope 2 – Sources indirectes – électricité et vapeur achetées

Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.

- 6- Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité (production, transport et distribution)
- 7- Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid (production, transport et distribution)

* Définitions extraites du [microsite Climat de Synergie Santé Environnement](#). Consulter le même site pour découvrir les éléments inclus dans le scope 3.



Pour les véhicules légers de l'État, le gouvernement s'engage à ce que la totalité des automobiles, des fourgonnettes, des minifourgonnettes et des véhicules utilitaires sport ainsi que le quart des camionnettes du parc gouvernemental soient électriques d'ici 2030 ([PEV 2030](#)).

D'ici 2040, la cible d'émission nette d'hydrocarbures est de 0.

D'après les travaux préliminaires réalisés au CISSS du Bas-Saint-Laurent, nous avons fait des avancées appréciables depuis 10 ans. Nous avons bon espoir que la cible de 2030 sera atteinte à condition que des efforts importants soient déployés.

Conférence du Jour de la Terre 2023



Envie de voir ou de revoir la conférence intitulée « [Santé et crise climatique : comment éviter de créer les malades de demain](#) »? Il suffit de cliquer sur l'hyperlien ou, à partir de la page d'accueil de l'intranet, de vous rendre dans la section Direction des services techniques > Développement durable > Quoi de neuf? > 19 avril 2023. À noter que l'accès au visionnement de cette vidéo en différé est exclusivement accordé à la communauté interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

Les changements climatiques : le défi du réseau de la santé et des services sociaux

Annabelle Savard, agente de planification, de programmation et de recherche, changements climatiques et inégalités sociales de santé, DSPu

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les changements climatiques représentent la plus grande menace de santé du 21^e siècle¹.

La chaleur, les événements météorologiques extrêmes, la pollution de l'air, la migration des vecteurs de maladies infectieuses, la détérioration de la qualité de l'eau, des aliments et de l'environnement entraînent plusieurs effets directs et indirects sur la santé. Parmi ceux-ci, notons l'émergence de nouvelles infections et pandémies, l'exacerbation de certains problèmes de santé traumatiques, chroniques et psychosociaux, de même que l'augmentation de l'insécurité alimentaire.

Sous la loupe de la santé publique, l'adaptation aux changements climatiques pourrait toutefois représenter une opportunité. Ce serait ainsi une occasion d'envisager un avenir respectueux des limites planétaires tout en améliorant la santé et le bien-être de la population.

Pour cela, il faut agir maintenant.

[Suite à la page suivante](#) ↻